

ATP.
11/07/2011

Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Du CONSEIL SYNDICAL du 22 JUIN 2011**

L'An Deux Mille Onze, le Vingt Deux Juin à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BEGUIN.

Etaient présents : Monsieur BEGUIN, Mme GUICHERD, Monsieur JOURDAIN, Monsieur ROUX, Mme BARET, Mme FOUILLAT, Mme NICOLAS, Monsieur CAILLET ROUSSET, Monsieur DENISSIEUX, Monsieur EVANGELISTA, Monsieur FLORHONNE, Monsieur LAFONT, Monsieur PARTRAT .

Reçu le - 5 JUL. 2011
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 13

Absent excusé : Monsieur GELIN

Objet : Lors de l'exercice 2010, le Syndicat Intercommunal Murois a perçu, à tort, un excédent de contribution forfaitaire du Conseil Général du Rhône pour l'utilisation des équipements sportifs.
Décision Cette somme de 2 244€ a été régularisée sur l'exercice 2011 au chapitre 673 « titres annulés ». Il convient donc de procéder à une décision modificative afin d'inscrire les crédits nécessaires au budget.
Modificative N°1

| Désignation | Diminution des crédits ouverts | Augmentation des crédits ouverts |
|--|--------------------------------|----------------------------------|
| D6711 : intérêts moratoires pénalités | 500 € | |
| D673 : titres annulés sur exercice antérieur | | 2 300 € |
| Total 67 : charges exceptionnelles | 500 € | 2 300 € |
| D60632 : Fourniture de petits équipements | 1 800 € | |
| Total 011 : charges à caractère général | 1 800 € | |
| Total général | 2 300 € | 2 300 € |

Après délibération, A l'unanimité,
Le Conseil Syndical :

- **ADOpte** la décision modificative détaillée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes afférents à cette décision.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM Certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 28 juin 2011.

Le Président

Bernard BEGUIN.

